

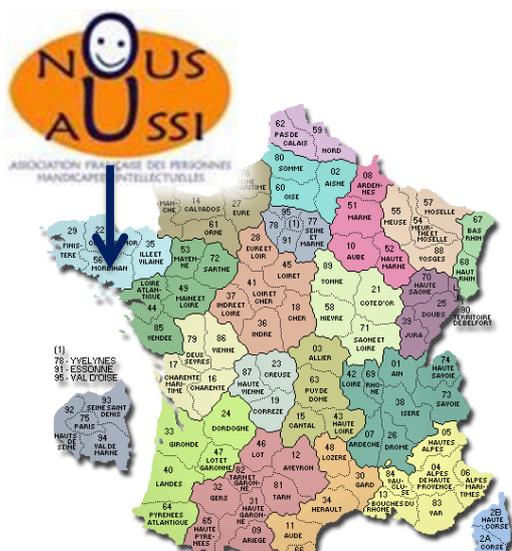
COMTE RENDU

7ème CONGRES NATIONAL 2016

Vendredi 04 novembre 2016

Samedi 05 novembre 2016

Palais des Arts à Vannes (56000).



THEME du Congrès :

« **La place** des personnes handicapées intellectuelles dans la famille et la question **des tutelles et des curatelles** »,

Rien pour nous sans nous !

Par Claudine Manukyan

A Vannes, les 4 et 5 novembre dernier, se tenaient le Congrès et l'Assemblée générale de l'association « Nous Aussi ». Elle participe activement, à la propagation des droits, en faveur des personnes en situation de handicap intellectuel.

L'Adapeim était représentée par une délégation de 7 personnes (nord et sud meusien) adhérentes à « Nous Aussi » ainsi que trois accompagnateurs.

Composition du groupe :

Délégué local : Thibaut Rath

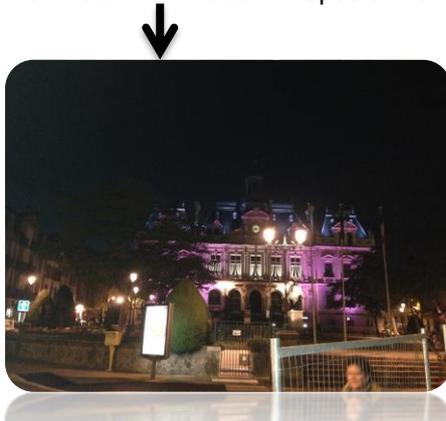
Secrétaire : Thomas Morin

Justine PRIN, Aurélien MAYEUR, Thibault RATH, Thomas MORIN, Benoît VERMANDE, Damien LAMOTTE, Stéphanie CHAUMONT, Claude HUGUAIN (éducateur), Marie-Laurence SACHER (éducatrice) et Claudine MANUKYAN (famille).

Jeudi 03 novembre

Monsieur Rath a passé la journée du jeudi avec l'association « Nous Aussi ». Il a exposé le projet de notre délégation aux autres délégations présentes, aux membres du bureau « Nous Aussi » ainsi qu'à Monsieur Le Maire de Vannes.

Le verre de l'amitié dans les locaux de l'Hôtel de ville et un repas en soirée ont clôturé la journée.



Pendant ce temps, le groupe a visité l'île aux Moines. Repas du midi dans une crêperie. Visite des Menhirs sur l'île aux moines ainsi qu'à Carnac en fin d'après-midi. Soirée au café-théâtre :



Vendredi 4 novembre

8h30 : Accueil des congressistes

9h30 : Ouverture : un discours de bienvenue par les membres cités ci-dessous et introduction au 7^{ème} congrès de l'association «Nous Aussi ».

David Robo, Maire de Vannes ; Isabelle Lemée, Déléguée locale d'Auray et Armel Layec, Délégué local de Vannes ; Marie-Françoise Le Gallo, Présidente de l'Adapei du Morbihan ; Claude Laurent, Président de l'Unapei Bretagne ; Christel Prado Présidente de l'Unapei ; Corinne Clermont, Présidente de Nous Aussi ; Elisabeth Jouneaux-Pedrono Conseillère Régionale, Région Bretagne ; François Goulard, Président du Conseil départemental du Morbihan ; Ségolène Neuville, Secrétaire d'Etat chargée des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'exclusion.

En milieu de matinée, Discussion sur la tutelle et la curatelle. La différence entre les différentes mesures de protection tutélaire.

1. Présentation de l'article 12 de la Convention internationale des droits des personnes handicapées sur être traité de manière juste par la loi ; Corinne Clermont, Présidente de Nous Aussi.

La présidente a, quant à elle, rappelé l'importance pour l'association d'être représentée par des personnes concernées : je cite : « ***Nous avons le droit de prendre part aux décisions qui nous concernent. On ne doit pas les prendre à notre place. Être autonome, c'est pouvoir choisir. Cela ne veut pas dire qu'on a besoin d'aucune aide, mais on doit pouvoir se faire aider quand on le désire et quand on en a vraiment besoin.*** »

2. Témoignages reçus par la délégation locale de Vannes ; Guylaine Layec, administratrice régionale Ouest de Nous Aussi et Clément Joguet, adhérent de Nous Aussi : tous deux sous curatelle. Entretiennent de bonnes relations avec leur curateur : « on se voit régulièrement », « On se téléphone' »
3. Témoignage d'un curateur familial qui fait participer la personne sous curatelle aux décisions. Daniel Lemée, un père curateur familial : exprime comment il réussit à maintenir un lien constructif avec sa fille autour de l'argent et insiste sur la nécessité de communiquer ensemble pour bien comprendre l'autre et se faire comprendre par l'autre.
4. Témoignage sur les questions d'argent ; Jean-Paul Châtelard, Délégué local de Nous Aussi Drôme : estime que son suivi n'est pas de qualité. Peut rester pendant plusieurs mois sans rencontrer sa tutrice. Demande conseil aux intervenants présents autour de la table.
5. Intervention d'un juge sur les droits des personnes sous tutelle et sous curatelle ; Jean-Marc Bourcy, Vice-Président chargé du Tribunal d'Instance de Saint-Nazaire et membre de l'Association nationale des juges d'instance (ANJI) : donne les informations relatives aux différentes formes de protection tutélaire et répond à toutes les questions émergentes

dans la salle. Invite les adhérents à changer de curateur ou de tuteur si celui-ci ne leur convient pas. Informe qu'une demande par courrier adressée au juge est nécessaire.

6. La secrétaire d'État chargée des personnes handicapées, Ségolène Neuville, a saisi cette occasion pour rappeler que la convention internationale des droits des personnes en situation de handicap devait être pleinement appliquée, notamment en matière de droit au logement.

Ségolène Neuville rappelle également que la loi concernant les mandataires a été modifiée en 2007.

- a) Je cite : **« Elle s'appelle la loi portant réforme de la protection juridique des majeurs. C'est une loi qui est plus respectueuse des personnes. Mais il faut du temps pour qu'une loi soit vraiment appliquée comme il le faut. Des progrès doivent encore être réalisés. Mais je suis certaine aussi qu'il ne sera pas possible de revenir en arrière ».**
- b) **...« Les professionnels doivent être accompagnés ; les personnes handicapées aussi ».**
Ségolène Neuville enrichit :
- c) **... « Et cela commence dès l'école. Une loi importante a été votée il y a 11 ans, en 2005. Cette loi disait que les enfants handicapés devaient pouvoir aller à l'école avec les autres enfants chaque fois que cela était possible. Aujourd'hui, depuis que cette loi existe, trois fois plus d'enfants handicapés vont à l'école. On en compte 300 000 aujourd'hui. C'est bien, mais il faut encore augmenter ce nombre ».**
- d) **... « Il faut aussi qu'ils soient mieux formés. Nous travaillons donc à un nouveau diplôme pour ceux qui accompagnent les enfants à l'école. Ça devient un vrai métier ! ».**
- e) **...« Nous travaillons aussi sur l'accès des élèves handicapés à tous les métiers... Aujourd'hui, la ministre du Travail prépare ce que l'on appelle un « plan métiers » pour les personnes handicapées. Ce qu'elle souhaite, c'est qu'ils aient beaucoup plus de choix ».**

Ségolène Neuville poursuit : je cite :

- f) **« Le Président de la République a déclaré lors de la conférence nationale du handicap en mai 2016, qu'il fallait mieux former les tuteurs familiaux. Ils doivent par exemple être aidés pour bien comprendre que leur rôle n'est pas de décider à la place des personnes handicapées, mais de les aider à choisir. Et pour cela, 3 millions d'euros sont prévus dans le budget pour financer cette formation dès l'année prochaine. Plus jamais, il ne sera considéré comme normal que les personnes handicapées intellectuelles ne soient pas consultées lorsqu'il s'agit de faire des choix qui les concernent ».**

7. Intervention sur les bonnes pratiques des tuteurs professionnels pour aider les personnes à prendre les décisions qui les concernent ; Aline Atienzar, Déléguée à la tutelle, ATDI 11 et Serge Loubet, Directeur, ATDI 11 : explique le rôle du délégué à la tutelle et le rôle de l'association. Répond aux questions diverses et variées.

Après –midi : Discussion sur notre place dans la famille

Discussion animée par, Lahcen Er Rajaoui , Vice-Président de « Nous Aussi ».

Plusieurs témoignages

1. Isabelle Lemée, adhérente de Nous Aussi ; fille de Daniel Lemée (curateur familial)
2. Témoignage d'un parent qui a soutenu l'autonomie de son enfant.
3. Témoignages sur l'exclusion familiale. Plusieurs adhérents expriment à tour de rôle leur souffrance physique et/ou psychique vécues au sein de leur famille biologique ou famille d'accueil.
4. Intervention de l'Association nationale des sœurs et frères de personnes handicapées (ASFHA) Hélène Peureux, sœur et trésorière de l'ASFHA.
Présentation par mme Peureux : **« C'est une Association créée en 1986 par Laurent de FELICE et un petit groupe de frères et sœurs de l'APEI de Paris qui souhaitent partager leurs expériences, réfléchir à leur situation, trouver leur juste place vis-à-vis de leur frère ou de leur sœur, l'accompagner au présent, préparer son avenir »**. L'ASFHA est un lieu d'écoute et de rencontre pour toute personne confrontée au handicap quelle qu'en soit son origine.
« Nous ne sommes pas dans du handicap exclusivement mental ».
Pour les joindre : asfha@club-internet.fr ou par courrier à **Association nationale des Sœurs et Frères de personnes Handicapées, 89 rue Mademoiselle 75015 PARIS**. Odile LABELLE, vice-présidente, chargée des contacts avec les sœurs et frères des régions
5. Intervention d'une spécialiste des questions de famille et handicap ;
Anne-Laure Poujol, chercheuse à l'Université de Rouen Normandie et à l'Université de Paris Ouest Nanterre La Défense

Un large temps de discussion dans la salle. Un sujet qui semble faire réagir émotionnellement et qui favorise l'échange et l'écoute de plusieurs conditions de vie familiale très difficile. Beaucoup de violence vécue par des adhérents au sein de leur famille, au stade enfant mais aussi adulte.

Fin d'après - midi

Résumé des discussions sur tutelle et curatelle ; Jean-Jacques Allain et Jeanine Batardière, Administrateurs de Nous Aussi

Résumé des discussions sur notre place dans la famille ; Jean-Philippe Falque et Fabrice Vannobel, Administrateurs de Nous Aussi

Grand témoin de la Journée : Patrick Gohet, Le Défenseur des Droits Adjoint en charge de la lutte contre les discriminations et de la promotion de l'égalité.

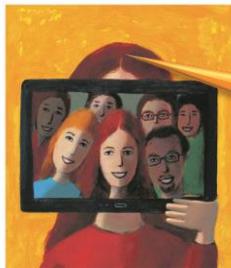
Patrick Gohet stipule à l'assemblée que la gouvernance du handicap évolue et qu'elle s'appuie sur la loi du 11 février 2005 qui, je cite :

- a) « *repose sur le concept suivant : le handicap résulte de l'interaction entre les déficiences qu'une personne peut porter et le degré d'inadaptation de son environnement* ».
- b) « *Des progrès ont été accomplis. Des évolutions sont encore attendues et nécessaires. C'est la condition pour que le handicap soit conçu comme une réalité ordinaire de la vie, et pour que la personne handicapée soit considérée comme un membre à part entière de la communauté et non plus comme un être amoindri* ».

Patrick Gohet s'adresse plus simplement au public : je cite :

- c) « *Quel chemin parcouru !* » ; « *Je suis sensible à votre sincérité, à votre franchise* » ;
- d) « ***Vous désirez** être écouté, être respecté, être aimé, par vos familles, amis, accompagnateurs, professionnels, par la société à laquelle vous appartenez à part entière* ».
- e) « ***Vous avez besoin** d'être entouré, aidé, protégé* ».
- f) « ***Toutes vos préoccupations**, ce sont :*
 - a. *Avoir une place dans votre famille, sur votre lieu de travail et là où vous êtes accueillis.*
 - b. *Avoir la possibilité d'être compris pour faire vos choix de vie.*
 - c. *Etre le plus libre possible et le plus autonome possible* ».

g)



« *Vous avez les mêmes droits que tout individu dans cette société ! N'hésitez pas à nous saisir* ».

(Patrick Gohet)

- h) Patrick Gohet communique la volonté d'associer « Nous Aussi » à l'élaboration de la propagande électorale pour que tous comprennent.
- i) Patrick Gohet met l'accent sur la notion de « protection », qui peut empêcher l'autonomie.
- j) Il rappelle : « ***Tous ensemble, nous servons l'Égalité, la Liberté et la Fraternité*** ».
- k) Pour finir : « ***Je suis disponible pour Vous écouter, Vous respecter et Vous entendre*** ».

17h45 : Clôture par la Présidente de Nous Aussi et par les délégués locaux

19h30 – 23h00 Soirée festive Accueil musical : L'Équipage de Saint-Goustan Animation : DJ Marc Animation

Samedi 05 novembre : assemblée générale et vote du nouveau président Lahcen Er Rajaoui.



Pause



Prise de notes



Animation musicale



Salle repas



Fin du congrès



Sur la route du Retour !



RENDEZ- VOUS SUR NOTRE
STAND au festival
INGLORIUS POUR REGARDER
TOUTES LES PHOTOS !